



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du lundi 17 décembre 2007***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/2007

**D - 20070669**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 17 décembre Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

**Excusés :**

Mme Michelle DARCHE, M. Jacques COLOMBIER,

## ***Aménagement du Parc Bastide Séquence 1. Signature des marchés. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le territoire de la Bastide va devenir, grâce aux différentes opérations d'aménagement en cours ou projetées, avec le nouveau franchissement de la Garonne d'ici 2012, accompagné d'un transport en commun en site propre un espace central d'agglomération, tant en terme de densité qu'en terme de mixité des fonctions (habitat, emplois, équipements et services...).

Dans ce contexte de forte évolution urbaine, le Plan Local d'Urbanisme a prévu la création d'un important parc urbain d'agglomération sous la forme d'une large bande paysagère sur l'ensemble des berges de la rive droite, du pont Bacalan Bastide au futur franchissement J.J. Bosc. Le transfert de gestion à la Ville des terrains gérés par le Port Autonome de Bordeaux, effectif depuis le 1er janvier 2007, constitue une étape importante dans l'engagement du processus d'aménagement de la Bastide.

La constitution progressive de cet ensemble paysager vise à répondre à différents enjeux :

- à l'échelle de l'agglomération bordelaise, en constituant un parc de niveau d'agglomération afin de structurer et organiser le développement urbain futur,
- à l'échelle de la ville et des quartiers afin de développer un système d'espaces de proximité connectés aux quartiers limitrophes et offrant un meilleur cadre de vie.

La mise en œuvre progressive de ce parc, selon les principes définis par le paysagiste Michel DESVIGNE, va concerner d'ici 2010 les terrains compris entre la Petite Gironde et la nouvelle station de pompage de la Communauté Urbaine. Pour 2008, un budget d'intervention est réservé pour l'engagement, dès le mois de février, de la séquence n°1 qui concerne le parking et les terrains libres autour de « la Petite Gironde ».

Dans cette optique, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction des Espaces Verts et du Paysage.

Le coût de l'opération est estimé à la somme de 1 364 332 € T.T.C. (tranche ferme + tranches conditionnelles).

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot 1 : Voirie , assainissement et maçonnerie Tranche Ferme : Parc des Berges – Quai de Queyries :

Groupement SOTRAP/TECHNIVERT pour un montant de 137 561,53 € T.T.C.

Lot 2 : Aménagement paysager

Tranche Ferme : Parc des Berges – Quai de Queyries

Tranche Conditionnelle A : Aménagement Parc des Berges – Petite Gironde en amont

Tranche Conditionnelle B : Aménagement Parc des Berges – Petite Gironde en aval :

Société BERNARD PAYSAGE pour un montant de 854 749,02 € T.T.C.

Lot 3 : Eclairage Parc des Berges – Quai de Queyries

Tranche Ferme : Parc des Berges – Quai de Queyries :

société STTP pour un montant de 82 068,32 € T.T.C.

soit un coût total HT de 898 310,10 €

Compte tenu de ses caractéristiques, cet aménagement est susceptible de bénéficier du soutien financier de l'Union européenne (FEDER 2007-2013), du Conseil régional d'Aquitaine, du Conseil général de la Gironde (COP 2008) et de la Communauté urbaine de Bordeaux (plan Garonne) selon le plan de financement suivant :

Financiers	Montant	%
Union européenne / FEDER	251.526,83 €	28%
Conseil régional d'Aquitaine	179.662,02 €	20%
Conseil général de la Gironde / COP 2008	179.662,02 €	20%
Communauté urbaine de Bordeaux / Plan Garonne	76.225,00 €	8,49%
Ville de Bordeaux	211.234,23 €	23,51%
<b>TOTAL HT</b>	<b>898.310,10 €</b>	

Si l'un des cofinancements était moindre, la Ville prendrait à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.
- à solliciter les cofinanciers ci-dessus
- à signer tout document relatif à ces cofinancements
- à encaisser ces cofinancements.

La dépense, qui s'élève à la somme de 1 074 378,87 € T.T.C., sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 (espaces verts urbains), article 2318.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTÉ**  
**Adjoint au Maire**